

PLATE FORME DES PROMOTEURS DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DU CAMEROUN (PLATE FORME DESC CAM)

S/C BP 5268 Yaoundé, Tél: 22 20 10 12; Fax: 22 20 10 12; E-mail : plateformedescam@yahoo.fr.

Coordination nationale
(5 Organisations)

Coordination technique
(5 Organisations)

Comité de discipline et de médiation de conflits
(2 Organisations)

Groupes thématiques
(30 Organisations)

ORGANISATIONS

MEMBRES

AADES
Tél : 77586805
Email: caaded@yahoo.fr

ADD
Tél : 22281544
Email: altdur@yahoo.fr

ACDIC
Tél : 77269809
Email: etelejeang@yahoo.fr

AEPS
Tél : 99529853
Email: fotsoesaie@yahoo.fr

AJADES
Tél : 99321873
Email: williammala@yahoo.fr

AJPCEDES
Tél : 33.48.26.94
Email: njifenji90@yahoo.fr

AJVC
Tél : 77339766
Email: kanaalinelora@yahoo.fr

ALVF
Tél : 22.20.52.94
Email: alvfsiege@yahoo.fr

ASAD
Tél : 99873037
Email: asadbertoua@yahoo.fr

ASSOAL
Tél : 22201012
Email: assoalcam@yahoo.fr

CARITAS CAM
Tél : 77583802
Email: thesy2@yahoo.fr

CEFAN
Tél : 22019923
Email: cefan2005@yahoo.fr

CENAPDACAM
Tél : 77.65.48.12
Email: cenapdacam2006@yahoo.fr

CSP
Tél : 75882976
Email: snuicac@yahoo.fr

FENTEDCAM
Tél : 99815381
Email: njifonp@yahoo.fr

Global village CAM
Tél : 99717025
Email: globalvillagecam@gmail.com

GRAD
Tél : 96225547
Email: grad_ong@yahoo.fr

GRADD
Tél : 96875744
Email: jn_mbarga@yahoo.fr

KIDAIDS
Tél : 22138024
Email: kidaidscm@yahoo.fr

LCC
Tél : 99936605
Email: ligueconso@yahoo.fr

MURUDEV
Tél : 77964186
Email: mumache@yahoo.com

NDH CAM
Tél : 22 01 12 47
Email: ndhcam@yahoo.fr

NKONG HILL TOP
Tél : 99628600
Email: nkong22@yahoo.com

PROMUSCAM
Tél : 22211817
Email: secretariatpermanent@plateformecm.org

Public Concern
Tél : 77220324
Email: public.concern_cam@yahoo.fr

RAAY
Tél : 77727886
Email: mengapche@yahoo.fr

RNHC
Tél 22 09 95 61
Email: mhcrnhc@yahoo.fr

SNAEF
Tél : 77546635
Email: s_snaef@yahoo.fr

SNJP
Tél : 22312318
Email: snjp@voila.fr

SYDEV
Tél : 77401174
Email: sydevcm@yahoo.fr

WIRA
Tél : 22204832
Email: etondi87@yahoo.fr

APPEL DE LA PLATE FORME DE LA SOCIETE CIVILE SUR LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DU CAMEROUN (DESC CAM)

A MONSIEUR PAUL BIYA PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Excellence, Monsieur le Président de la République,

Les rédacteurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 l'avaient bien compris en proclamant que la plus haute aspiration des êtres humains est «un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère». La dignité humaine ne se conçoit pas sans le respect à la fois des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels.

Le droit d'être à l'abri de la faim, le droit au travail ou le droit à la liberté d'expression participent de la dignité de l'être humain et à ce titre doivent être également garantis.

Plus que jamais, la crise économique internationale vient nous rappeler l'importance de protéger les droits économiques, sociaux et culturels pour que les plus pauvres et les plus vulnérables ne subissent pas les dommages collatéraux de la mondialisation économique et financière.

A cette fin, nous pensons que le droit à la santé, le droit à un logement décent, le droit à l'éducation, le droit à la culture et à la citoyenneté doivent être opposables ; et les victimes de violations de ces droits doivent avoir accès à un recours effectif au même titre que les victimes de torture ou d'arrestation arbitraire.

Le 10 décembre 2008, lors du sixième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui permettra aux victimes de violations de ces droits d'avoir accès à un recours au niveau international. La communauté internationale rétablissait ainsi la vision unifiée des droits de l'Homme consacrée par la Déclaration universelle et écornée par l'Histoire. Tout au long des négociations, même si le Cameroun n'a pas suffisamment fait preuve d'un volontarisme remarqué, il a cependant soutenu la résolution de l'Assemblée générale. Excellence Monsieur le Président de la République, n'est-il pas temps de passer de la parole aux actes ?

Le 24 septembre dernier à New York, lors de la cérémonie de signature du Protocole facultatif relatif aux DESC, le Cameroun ne s'est pas engagé pour le respect universel de tous les droits de l'Homme, puisqu'il n'a pas encore adhéré à cet

instrument. La position du Cameroun est donc attendue et doit être exemplaire, pour confirmer l'adhésion de notre peuple aux valeurs universelles de la démocratie.

Nous, responsables d'associations de défense des droits de l'Homme, de syndicats et d'organisations de solidarité nationale, vous lançons un appel solennel pour que le Cameroun signe et ratifie dans un bref délai le Protocole facultatif au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC).

Fait à Yaoundé, le 16 Octobre 2009

Les organisations signataires
(voir liste)